

Publié le 01/02/2024



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B003_2024

OBJET : Candidature à l'Appel à Projets "Adaptation du littoral-démarches d'animation territoriale" - Projet « Notre Littoral Demain ? Côte Est Cotentin »

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin, la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin se sont engagés en 2022 (décision de Bureau n°B002_2023 du 19/01/2023) à poursuivre le projet « Notre Littoral Demain ? Côte Est Cotentin », initié en 2017, par des actions de sensibilisation et d'adaptation à la montée du niveau marin. Une convention a été signée à cet effet pour une durée de 4 ans.

Dans le cadre de cette démarche, un dossier de candidature à l'appel à projets « Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes du littoral normand » a été déposé en juin dernier auprès de la Région Normandie afin de mobiliser des fonds FEDER. Le taux de financement des actions retenues est de 80 %. Le PNR s'est positionné comme maître d'ouvrage du projet, la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin comme co-financeurs. Des lettres d'intention de cofinancement ont été jointes au dossier de candidature.

Les actions proposées dans la réponse à l'appel à projet portent sur :

1 : La recomposition spatiale :

- Action 1.1 : Identifier les besoins et les zones de repli pour les secteurs soumis aux risques liés à l'eau en 2060,
- Action 1.2 : Redessiner un nouvel espace pour le futur bord de mer,
- Action 1.3 : Étudier la pré-faisabilité de la relocalisation d'un site pilote : le musée d'Utah Beach. (Le reste à charge de cette action est supporté uniquement par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin).

2 : La sensibilisation des différents publics :

- Action 2.1 : Sensibiliser aux enjeux du changement climatique avec des événements artistiques, scientifiques et culturels,
- Action 2.2 : Expérimenter de nouveaux outils/nouvelles méthodes de sensibilisation pour accompagner les habitants vers le changement.

Le projet « Notre littoral demain ? » comporte également des actions d'adaptation, non finançable par l'appel à projet de la Région (exemple : diagnostic de vulnérabilité des campings).

Le montant global prévisionnel du programme d'action est estimé au maximum à 563 125 € pour 3 ans 2024-2026, 30 125 € non financés par le FEDER.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montants	Financements			
		FEDER	PNR	CAC	CCBDC
Prestations extérieures (étude, sensibilisation)	200 000	160 000	6 667	6 667	26 667
Ingénierie Actions Appel à projet FEDER	333 000	266 400	22 200	22 200	22 200
Ingénierie Actions Adaptation	30 125		10 042	10 042	10 042
Total	563 125 €	426 400 €	38 908 €	38 908 €	58 908 €

Après avoir reçu un avis favorable au comité de sélection de juillet dernier, le dossier de candidature a été approuvé par le comité régional de programmation des fonds européens et la commission permanente de la Région.

Il est demandé à la Communauté d'Agglomération du Cotentin d'acter sa participation financière au projet qui s'élèvera au maximum à 38 908 €, soit 12 970 € par an.

Décision

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la décision de Bureau n°B002_2023 du 19 janvier 2023 approuvant la convention pluriannuelle de partenariat pour la mise en œuvre d'un projet de sensibilisation et d'adaptation de la Côte Est du Cotentin au changement climatique,

Vu la lettre d'intention de cofinancement du projet en date du 15 septembre 2023,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 28 – Contre : 0 – Abstention : 1)

- **Approuver** l'appel à projet « promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes du littoral normand » déposé par le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin en juin 2023,
- **Approuver** la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en tant que co-financeur,
- **Dire** que les crédits sont inscrits au BP 2024,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2024

Le jeudi 25 janvier Deux Mille Vingt Quatre, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni salle Henri Cornat en Mairie de Valognes, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 29

Nombre de votants : 29

A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Benoît ARRIVE (sauf pour la décision de Bureau n°B009_2024), Monsieur Stéphane BARBE, Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR, Monsieur Noureddine BOUSSELMAME, Madame Catherine BIHEL, Monsieur Eric BRIENS, Monsieur Arnaud CATHERINE (sauf pour la décision de Bureau n°B009_2024), Monsieur Jacques COQUELIN, Monsieur Olivier DE BOURSETTY, Monsieur Daniel DENIS, Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Gilbert DOUCET, Madame Martine GRUNEWALD, Madame Sylvie LAINE (sauf pour la décision de Bureau n°B009_2024), Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur Bertrand LEFRANC (sauf pour la décision de Bureau n°B009_2024), Monsieur David LEGOUET, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE, Madame Manuela MAHIER, Monsieur David MARGUERITTE, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Madame Evelyne MOUCHEL, Madame Odile THOMINET, Monsieur Emmanuel VASSAL (sauf pour la décision de Bureau n°B009_2024)

Absents/Excusés : Monsieur Yves ASSELINE, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Madame Véronique MARTIN-MORVAN